



POLICE MUNICIPALE

MISE EN LIGNE LE 10-03-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION

ET

LE STATIONNEMENT

RUE GAMBETTA « PORTIQUE BACCARA »

SUR LES PLACES DE PARKING CENTRALES

ET

SUR LA PLACE DE PARKING RESERVÉE AUX LIVRAISONS

LE MARDI 14 MARS 2023

PL/BM

APM 23/0529

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la décision de Monsieur le Maire DC N°22.906 en date du 23 décembre 2022,

Vu la demande présentée par la SARL CANAC ATLANTIQ GESTION INVESTISSEMENT (enseigne : LE CARRELET) représentée par son gérant Monsieur Romain CANAC (SIRET N° 452 370 216 00023), sise au n°56 bis Front de Mer à 17200 ROYAN, en date du 7 mars 2023,

- Les travaux seront réalisés par l'entreprise CHASSERIEAU à 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1: *Dans le cadre du remplacement d'une tourelle d'extraction en toiture au droit du n°56 bis Front de Mer (établissement Le Carrelet) l'entreprise CHASSERIEAU (17810 Saint Georges des Coteaux) sera autorisée à réserver des places de stationnement à l'intérieur du portique Baccara, côté rue Gambetta, le mardi 14 mars 2023, de 14h00 à 18h00.*

ARTICLE 2 : *L'arrêt et le stationnement seront interdits, le mardi 14 mars 2023, de 14h00 à 18h00, au droit des travaux, sur les lieux suivants :*

- sur la place de parking réservée aux livraisons située « portique Baccara » rue Gambetta (selon photo jointe) pour permettre le stationnement du camion-grue, et

- sur les places de parking centrales situées « portique Baccara », rue Gambetta : afin de faciliter les manœuvres du camion de chantier.

ARTICLE 3 : *La circulation sera perturbée, rue Gambetta « portique du Baccara » au droit des travaux, le mardi 14 mars 2023, entre 14h00 et 18h00.*

ARTICLE 4 : *La signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera assurée par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

MISE EN LIGNE LE 10-03-2023

ARTICLE 5 : La durée de cette occupation du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance forfaitaire, calculée de la façon suivante :

- forfait pour stationnement des véhicules lors des travaux :
- inférieur ou égal à 7 jours : **12,40 euros**
- supérieur à 7 jours et inférieur ou égal à 21 jours : **28,10 euros**
- au-delà des 21 jours, par jour supplémentaire : **1,00 euros**

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 8 mars 2023

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 mars 2023

MISE EN LIGNE LE 10-03-2023

PICHON)
Librairie

Laforêt Royan

Espace Beauté

Côté Salon. Sur
rendez-vous

Rue Gambetta

Rue Gambetta

€ HSBC Royan

L'Odysée de la BD
Librairie de bandes dessinées

Brit Hotel Hern

4.4 3

APP n° 23/0529

APP n° 23/0529

